Conseil Communautaire
16 décembre 2021
Tavaux – 18h30

DÉLIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 59
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 10 décembre 2021
Date de publication : 24 décembre 2021

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, N. Burtin, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Gindre, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, J.M Rebillard, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, P. Verne.

Conseillers absents ayant donné procuration : M. Berthaud à I. Mangin, A. Borneck à A. Hamdaoui, J.P Cuinet à S. Champanhet, C. Demortier à J. Péchinot, T. Gauthray-Guyenet à S. Calinon, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, M. Mbitel à N. Jeannet, C. Monneret à J.M Daubigney, F. Rigaud à A. Callegher, C. Riotte à J.L Croiserat, P. Roche à J. Gruet, D. Troncin à G. Soldavini.

Conseillers absents non suppléés et non représentés : J.L Bonin, G. Ginet, N. Gomet, P. Jacquot, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, A. Mathiot, H. Prat, E. Saget, P. Viverge.

GRAND DOLE
Communauté d'agglomération
Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence
N°GD 154/21

Objet
NATURA 2000 – Animation des sites – Années 2022 et 2023

Secrétaire de séance
Jean-Paul CHAPIN

Rapporteur :
Olivier MEUGIN

La Communauté d'agglomération du Grand Dole est la structure opératrice des sites Natura 2000 suivants :

« Massif de la Serre » (FR4301318 & FR4312021),
« Forêt de Chaux » (FR4312005),
« Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux » (FR4301317), inclus dans le site ci-dessus.

Par délibération n°GD129/20 du 17 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé la poursuite de sa mission d'animation Natura 2000 pour la période 2021-2023.

En tant qu'opérateur, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est responsable de la mise en œuvre des documents d'objectif des sites Natura 2000. Elle mobilise pour cela des outils :

- Incitatifs : contrats Natura 2000, charte Natura 2000, MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques),
- Réglementaires : évaluation des incidences au titre de Natura 2000, porter à connaissance,
- Pédagogiques : sorties nature, éditions, articles, etc.

La mobilisation de ces outils est nommée « animation Natura 2000 ». Un financement mixte État/Union Européenne est destiné à l'animation Natura 2000 pour chaque site en les dotant de moyens humains et matériels. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est ainsi dotée de

GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

moyens humains et d'un budget annuel permettant le fonctionnement (transport, formation, achat de petit matériel, achat de prestations etc.).

Un financement complémentaire permet à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'acquérir des éléments de connaissance scientifique, indispensables afin de guider la gestion des sites, via la commande d'études naturalistes.

Enfin, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le territoire des sites Natura 2000 du Massif de la Serre et de la Forêt de Chaux, et sur le secteur des Avants Monts Dolois. Ce projet permet d'accompagner les exploitants agricoles en leur proposant des dispositifs contractuels en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Le financement Natura 2000 est prévu via des fonds FEADER dans le cadre du Programme de Développement Rural régional porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'interlocuteur direct pour l'instruction des demandes est la Direction Départementale des Territoires du Jura. Il s'agit pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de remettre aux services de l'État les besoins de financement pour l'année 2022, mais également 2023 pour la partie animation, qui est à engager sur la programmation 2014-2020 (prolongation durant la période de transition entre deux programmations du FEADER).

Les documents d'objectifs des deux sites Natura 2000, ayant pour objet de définir les objectifs, orientations de gestion et propositions de moyens à utiliser, ont été élaborés en 2007 (Massif de la Serre) et 2008 (Forêt de Chaux). Une actualisation de ces derniers est donc nécessaire. Pour ce faire, les services de l'état ont validé un financement complémentaire et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prévoit ainsi le recrutement d'une personne. Pour chacune des années 2022 et 2023, le montant global annuel du volet « animation » est alors de 104 000 € (38 480 € financé par l'Etat et 65 520 € par l'Union Européenne).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉPOSE** deux projets « Animation Natura 2000 » pour les années 2022 et 2023, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de l'État en charge de ces dossiers, et en optimisant la demande de financements pour servir au mieux les objectifs à atteindre sur les sites Natura 2000 (plan de financement présenté ci-dessus),
- **DÉPOSE** des projets « Etudes Natura 2000 » pour les années 2022 et 2023, en priorisant les besoins selon le critère d'utilisation opérationnelle des données, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de l'État en charge de ces dossiers,
- **DÉPOSE** un nouvel appel à projet PAEC pour 2022 conforme aux objectifs définis dans le précédent PAEC, ou tout autre dispositif de contractualisation s'y substituant, selon les consignes et le calendrier des services de l'État en charge de ces dossiers et de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des projets PAEC ou autre dispositif de contractualisation s'y substituant, animation, et études Natura 2000 pour les années 2022 et 2023.

Fait à Tavaux,
Le 16 décembre 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND DOLE

Signé électroniquement le
18/12/2021
PRESIDENT DE LA CA DU GRAND DOLE
Jean-Pascal FICHERE

Seul ce document numérique a valeur juridique

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20211216-15421-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021